

La régulation au service des territoires connectés

Etats Généraux des Réseaux d'Initiative Publique

Deauville

Guillaume MELLIER

Directeur fibre, infrastructures et territoires

14 mars 2019

Couverture mobile

Les axes du *New Deal* mobile

L'Arcep a rendu contraignants et opposables les engagements des opérateurs mobiles

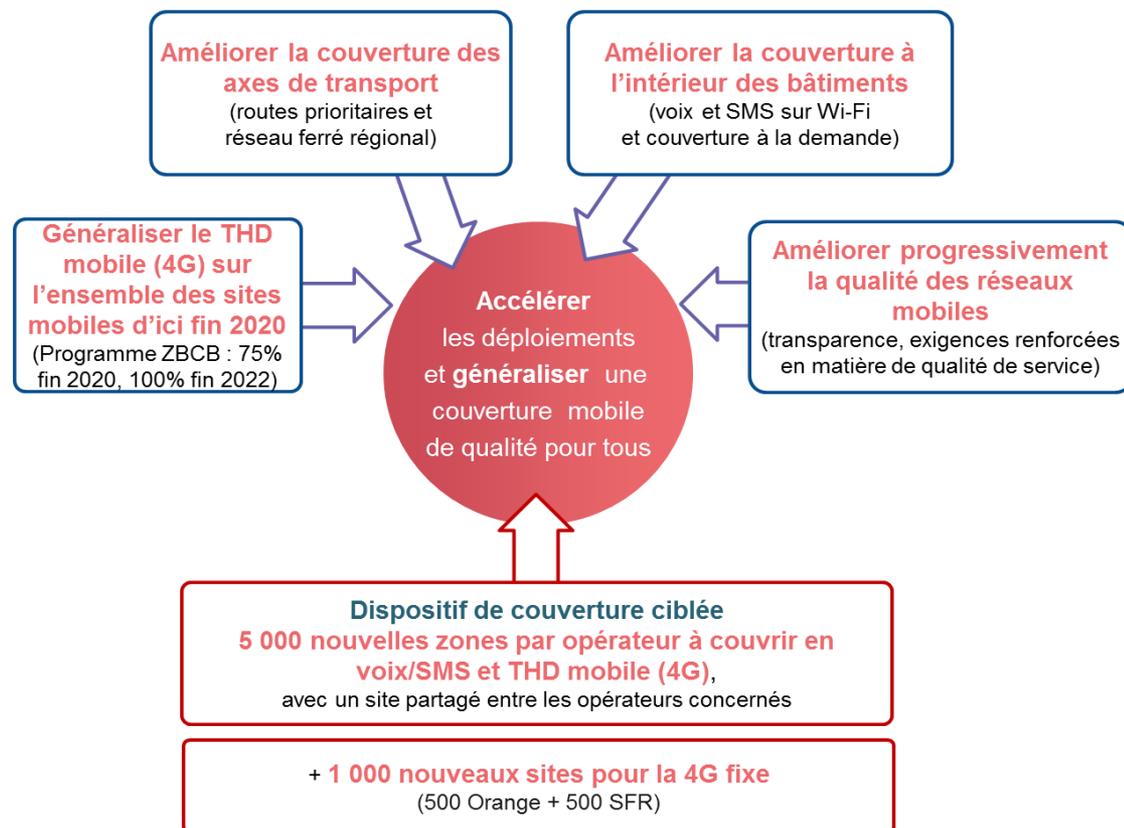
- **Modification des licences actuelles (2018-2021)**

L'Arcep, à la demande des opérateurs, a modifié leurs autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz et 2,1 GHz afin d'intégrer les engagements pris dans le New Deal.

- **Réattribution des fréquences entre 2021 et 2024 :**

Le gouvernement, sur proposition de l'Arcep a lancé en août 2018 l'appel à candidatures pour la réattribution des fréquences des bandes 900 MHz, 1800 MHz et 2,1 GHz, dont les autorisations arrivent à échéance entre 2021 et 2024.

Le 25 novembre, l'Arcep a délivré aux quatre opérateurs, lauréats des procédures d'attribution, les autorisations d'utilisation de fréquences en bandes 900 MHz, 1800 MHz et 2,1 GHz. Ces licences incluent les engagements pris dans le New Deal.



Monreseaumobile.fr et le Tableau de bord du *New Deal*

Monreseaumobile.fr: comparer les opérateurs



Monreseaumobile.fr : comparer les opérateurs

Un **outil** qui permet de **visualiser** les données et **comparer les opérateurs mobiles** :

- **Les cartes de couverture simulée des opérateurs** (2G, 3G et 4G), qui font l'objet d'un contrôle par l'Arcep
- **La qualité mesurée sur le terrain** par l'Arcep :

Les cartes de couverture ainsi que les résultats des campagnes de mesures sur le terrain sont publiés en open data sur :

<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/monreseaumobile/>

Le Tableau de bord: suivre l'avancée du *New Deal*

En juin 2018, l'Arcep a mis en ligne un outil dédié au suivi des obligations issues du *New Deal* mobile

Une vision à la fois **nationale** et **territoriale**, **globale** et **par opérateur**, leur évolution dans le temps (mise à jour trimestrielle et enrichissement progressif de l'outil), avec l'ensemble des données disponibles en **open data**



La 4G pour tous

Le suivi de la généralisation du THD mobile



La couverture indoor

Apporter des solutions complémentaires



La couverture ciblée

600 zones identifiées en 2018

Tous les opérateurs	Bouygues Telecom	Free Mobile	Orange	SFR
7	0	0	7	0
Statut de mise en service par les opérateurs				
Statut de mise en service dans les 6 mois				
Statut de mise en service entre 6 et 24 mois				
Statut de retard				



La 4G en voiture



L'état des réseaux mobiles

Informez sur les sites en panne ou en maintenance

A venir :



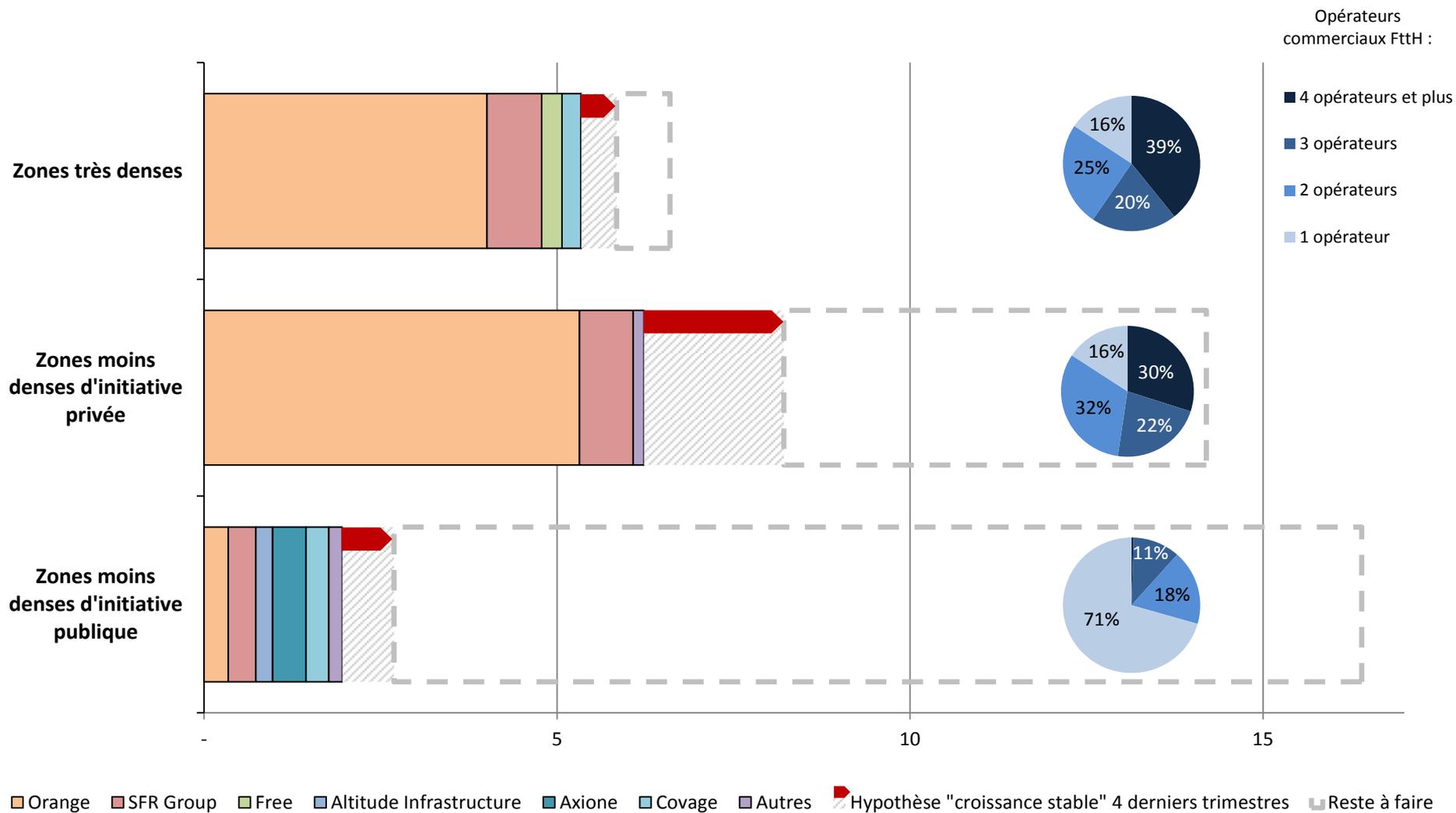
La 4G fixe

Fournir un service fixe grâce à la 4G



Déploiement des réseaux fixes

Avancement des déploiements FttH



Le rôle de contrôle de l'Arcep : Recommandation relative à la cohérence des déploiements FttH

L'Arcep avait identifié des risques dans la cohérence des déploiements en raison du manque d'articulation des opérateurs : **superpositions inefficaces de réseaux, préemption et écrémage.**

L'Arcep a adopté le 26 juillet 2018 une **recommandation relative à la cohérence des déploiements.** Elle y rappelle l'existence d'outils dans le cadre réglementaire visant à permettre la cohérence des déploiements.

En particulier, cette recommandation :

1. précise le point de départ et le séquençage des déploiements
2. clarifie la portée du zonage défini à l'occasion de la consultation préalable
3. explicite les conséquences de l'obligation de complétude au seuil de 1 000 lignes

Contrôle du respect par les opérateurs des règles de complétude

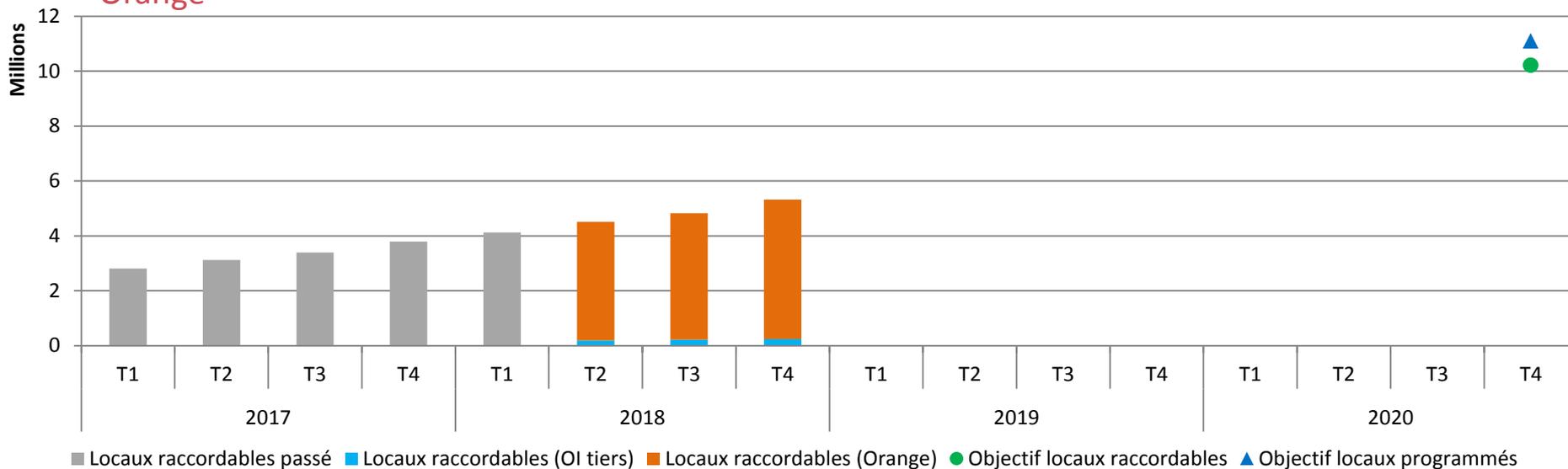
Pour rappel:

- Dans les zones moins denses, le cadre réglementaire prévoit une obligation de complétude des points de mutualisation dans un délai raisonnable.
- La complétude est atteinte dès lors que l'ensemble des locaux sont rendus raccordables ou, dans une faible proportion, raccordables sur demande, sauf impossibilité dûment justifiée.

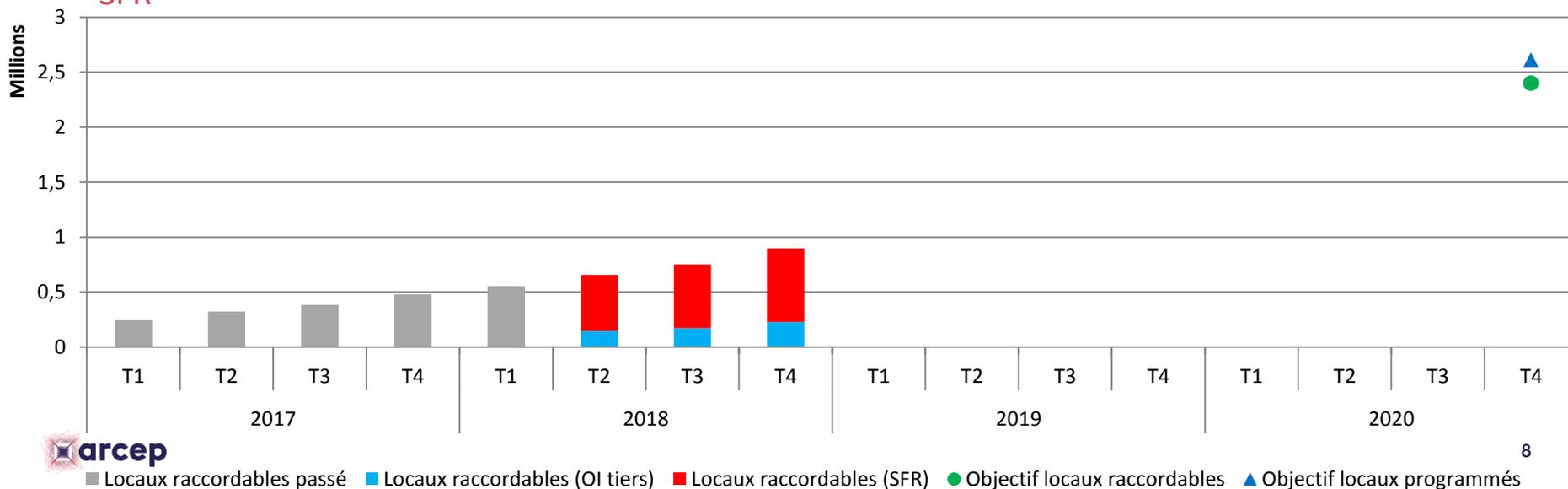
L'Arcep a entamé l'examen progressif du respect de cette obligation.

Suivi des engagements L. 33-13 CPCE des opérateurs en zone AMII

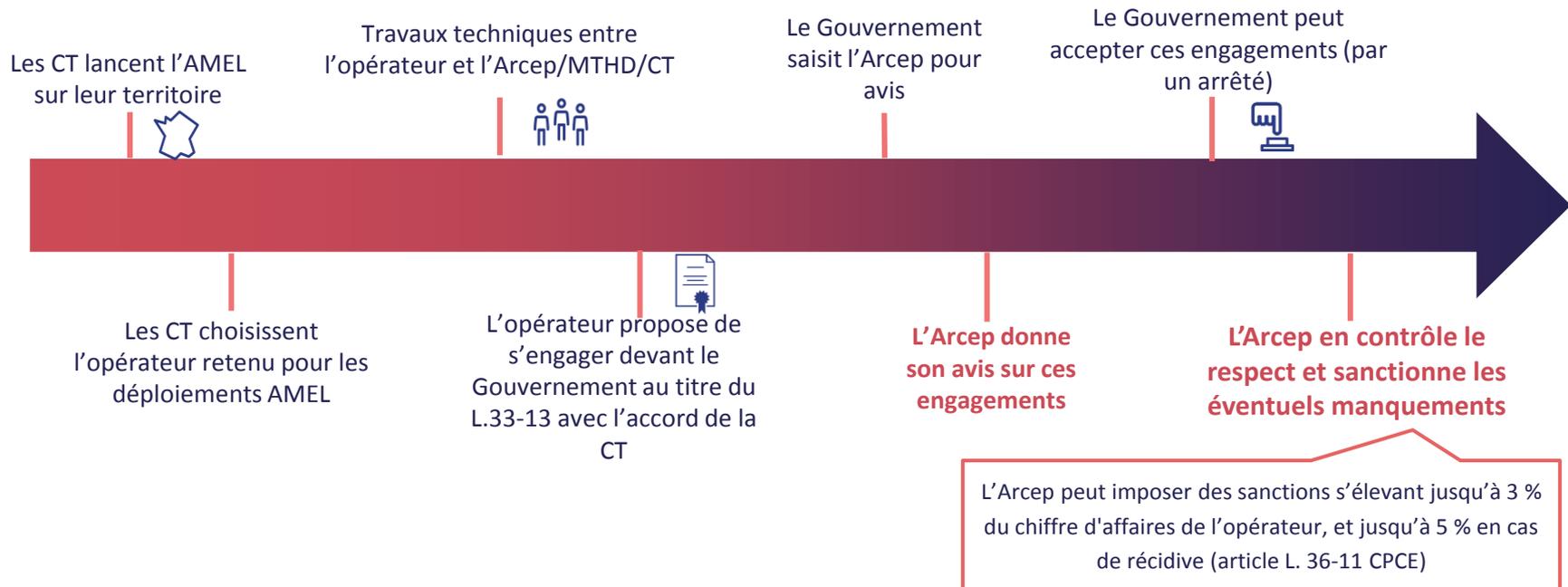
Orange



SFR



Le rôle de l'Arcep sur les engagements en zone AMEL



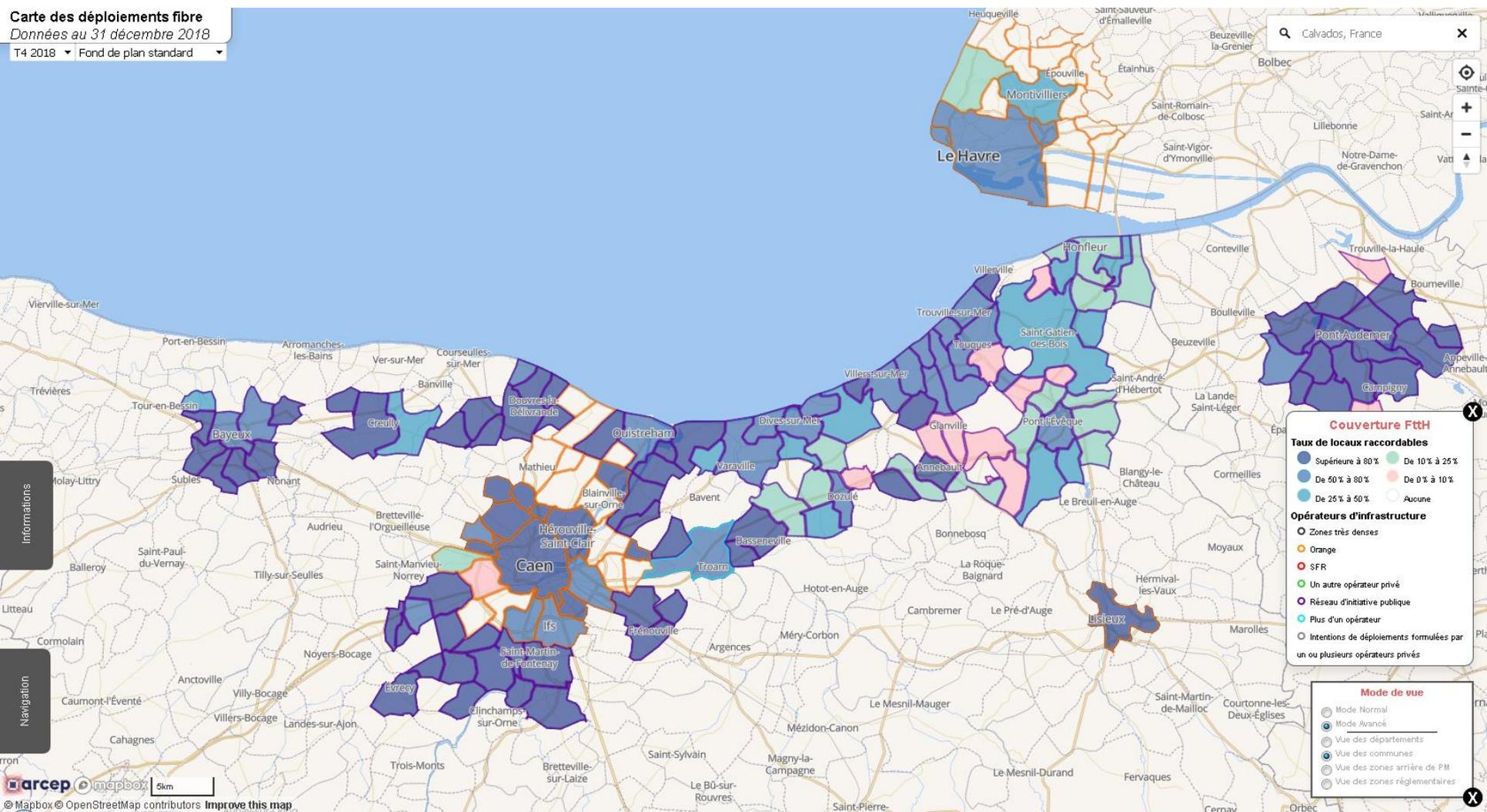
L'Arcep a d'ores et déjà été saisie pour avis sur plusieurs projets d'engagements dans le cadre d'AMEL

« carte fibre » et son projet d'enrichissement

Carte des déploiements fibre

Données au 31 décembre 2018

T4 2018 Fond de plan standard

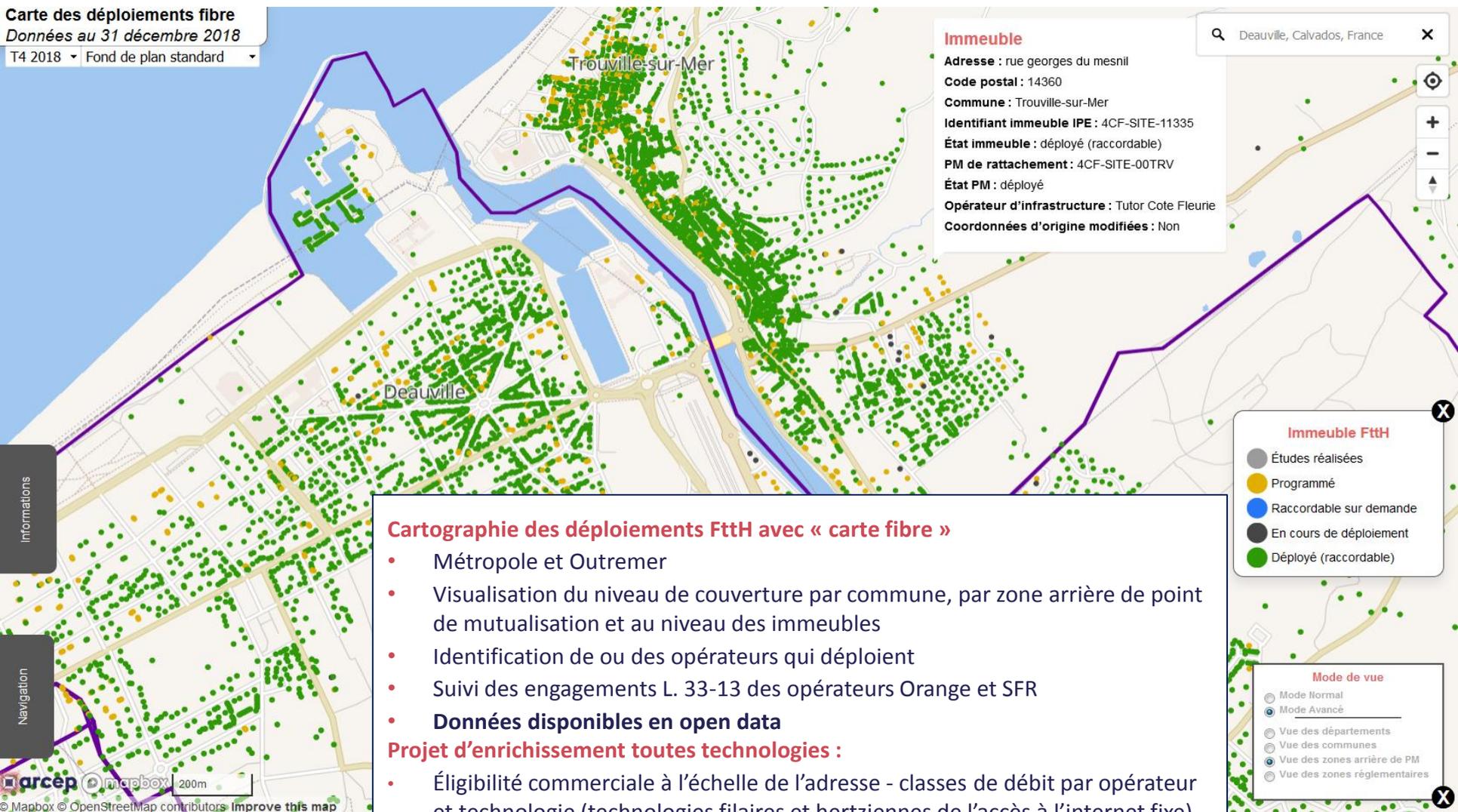


« carte fibre » et son projet d'enrichissement

Carte des déploiements fibre

Données au 31 décembre 2018

T4 2018 | Fond de plan standard



Immeuble

Adresse : rue georges du mesnil

Code postal : 14360

Commune : Trouville-sur-Mer

Identifiant immeuble IPE : 4CF-SITE-11335

État immeuble : déployé (raccordable)

PM de rattachement : 4CF-SITE-00TRV

État PM : déployé

Opérateur d'infrastructure : Tutor Cote Fleurie

Coordonnées d'origine modifiées : Non

Cartographie des déploiements FttH avec « carte fibre »

- Métropole et Outremer
- Visualisation du niveau de couverture par commune, par zone arrière de point de mutualisation et au niveau des immeubles
- Identification de ou des opérateurs qui déploient
- Suivi des engagements L. 33-13 des opérateurs Orange et SFR
- **Données disponibles en open data**

Projet d'enrichissement toutes technologies :

- Éligibilité commerciale à l'échelle de l'adresse - classes de débit par opérateur et technologie (technologies filaires et hertziennes de l'accès à l'internet fixe)
- Statistiques de couverture à la commune, département ou région

Immeuble FttH

- Études réalisées
- Programmé
- Raccordable sur demande
- En cours de déploiement
- Déployé (raccordable)

Mode de vue

- Mode Normal
- Mode Avancé
- Vue des départements
- Vue des communes
- Vue des zones arrière de PM
- Vue des zones réglementaires

Merci
de votre
attention

Rendez-vous à la conférence annuelle
« Territoires Connectés » le 26 mars à Paris

<https://www.arcep.fr/actualites/agenda-et-evenements/detail/n/conference-de-larcep-territoires-connectes.html>

Liens utiles:

<https://cartefibre.arcep.fr/>

<https://www.monreseaumobile.fr/>

<https://www.arcep.fr/cartes-et-donnees/new-deal-mobile.html>

Email : territoires@arcep.fr

